

## Retraite : les déficits seront de retour en 2019

[Solveig Godeluck](#) Le 02/10 à 06:00

### Les comptes du régime de base des salariés du privé repartent dans le rouge.

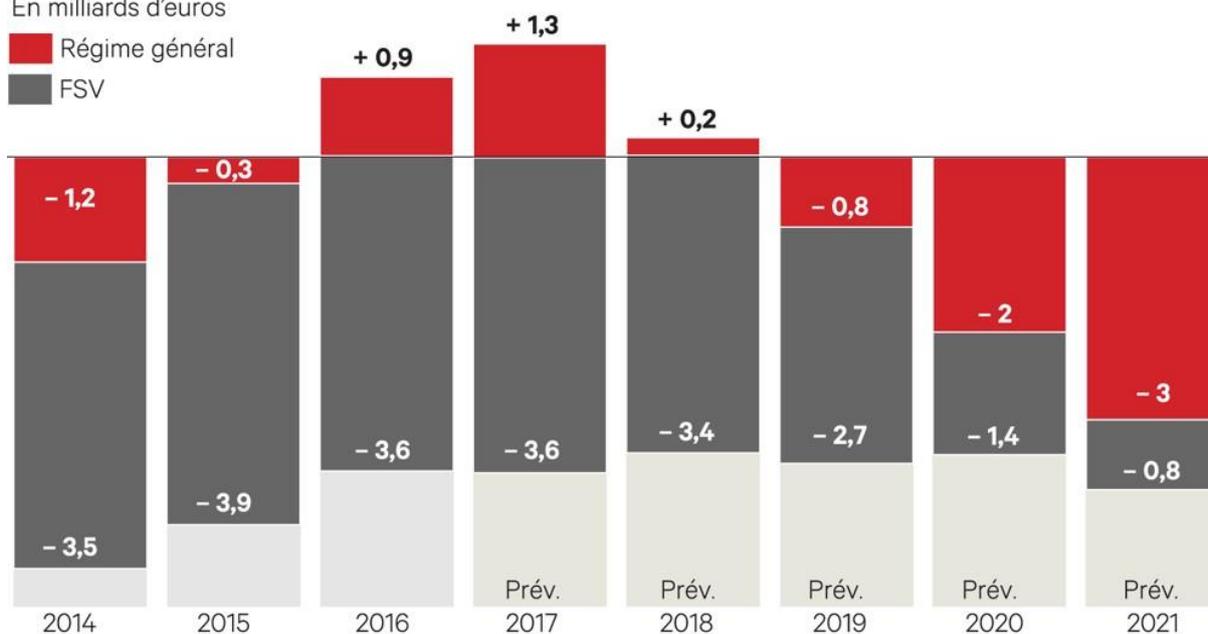
### En cause, la fin de la montée en charge du recul de l'âge de la retraite à 62 ans.

L'embellie aura été de courte durée. En 2018, l'excédent de l'assurance-vieillesse, conquis en 2016 à coups de douloureuses réformes, va revenir à 200 millions d'euros. Puis, dans deux ans, les déficits seront de retour, et ils vont empirer jusqu'à 3 milliards en 2021 pour le seul régime général des salariés du privé.

#### Retraites : le déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV)

En milliards d'euros

■ Régime général  
■ FSV



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PLFSS 2018

Cette trajectoire inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 tranche avec celle qui avait été votée un an plus tôt, qui prévoyait au contraire une accentuation des excédents à 1,1 milliard en 2020. Et, cette année-là, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) devait lui aussi revenir dans le vert. Il n'en est plus question, même en 2021. En un an, l'espoir de retrouver un équilibre durable des comptes de l'assurance-vieillesse s'est brusquement envolé.

Tout a commencé avec la révision des perspectives démographiques de l'Insee, fin 2016 : avec une espérance de vie revue à la hausse et une immigration à la baisse, la proportion de

cotisants pour un pensionné allait diminuer. Puis, [en juin, le Conseil d'orientation des retraites](#) a mis à jour ses données, montrant que le système de retraite risquait de replonger dès 2019.

Néanmoins, à court terme, ce n'est pas la démographie qui change la donne dans le système de retraite. C'est plutôt la fin de la montée en charge du recul de l'âge légal de la retraite à 62 ans, qui devrait encore engendrer 2 milliards d'euros d'économies en 2017... mais seulement 200 millions en 2018. Du coup, les nouveaux retraités vont affluer (+5,4 %), et les pensions progresser de 2,3 % l'an prochain. De plus, les prestations sont indexées sur l'inflation, qui repart. Ce n'est pas un hasard si, après 0,8 % de hausse des pensions en octobre 2017, le gouvernement a décidé de reporter la revalorisation suivante à janvier 2019.

La fin de la montée en charge du recul de l'âge de la retraite était toutefois parfaitement prévue - de même que le report à 67 ans de l'âge automatique du taux plein doit encore produire ses effets jusqu'en 2023. Alors, pourquoi une telle discordance entre la trajectoire votée l'an dernier (1,4 milliard d'euros d'excédent en 2020, régime général plus FSV) et la projection du Conseil d'orientation des retraites en juin (4,1 milliards de déficit) ?

### **Une astuce comptable de 3 milliards d'euros**

La Cour des comptes a mené l'enquête. Et dans son rapport sur la Sécurité sociale de septembre, elle a mis les pieds dans le plat : c'est en partie à cause d'une astuce comptable. Pour renflouer la branche vieillesse, le précédent gouvernement avait prévu de prendre 3 milliards d'euros aux trois autres branches de la Sécurité sociale d'ici à 2020. Ces transferts prévisionnels de recettes ont été comptabilisés « *sans être portés à la connaissance du Parlement* », s'offusque la Cour.

Il est vrai que le précédent gouvernement souhaitait avant tout afficher des retraites à l'équilibre. Le nouvel exécutif, qui va mettre en place une réforme systémique à partir de 2018, n'a pas de bilan à défendre et n'écarte plus d'éventuels ajustements financiers.

**Solveig Godeluck, Les Echos**

[@Solwii](#)

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/030640932324-retraite-les-deficits-seront-de-retour-en-2019-2118675.php#CwQ4xFPdkeTZGkUr.99>